

## Demande de réduction des frais d'inscription pour étudiant de « condition modeste » - année académique 2022-2023

### Conditions d'octroi

Remarque préliminaire : à moins que vous ne soyez absolument certain.e de ne pas bénéficier d'une bourse d'études, nous vous conseillons d'introduire une demande auprès de la DAPE avant le 31 octobre 2022 <https://allocations-etudes.cfwb.be/etudes-superieures/formulaires/>

Pour vous accorder le statut d'étudiant de « condition modeste », nous étudions votre situation sur base des informations suivantes :

- Votre parcours académique : vous devez être **étudiant.e finançable** - renseignez-vous auprès de votre secrétariat d'études pour obtenir cette information.
- Les revenus des personnes dont vous êtes à charge, ou les vôtres, si vous pourvoyez seul à vos dépenses. Nous examinons l'Avertissement Extrait de Rôle de vos parents (ou le vôtre) qui concerne les **Revenus 2020 - Exercice d'imposition 2021**. Nous tenons compte du Revenu Imposable Globalement, additionné, le cas échéant, du Revenu Imposable Distinctement.
- Le nombre de personnes à charge au sein de la famille. Il se calcule de manière identique à celui prévu pour le calcul du nombre de personnes à charge permettant l'octroi d'une allocation d'études. Attention : **un frère ou une sœur qui poursuit des études supérieures compte pour deux personnes à charge.**

#### REVENUS MAXIMUM POUR BENEFICIER DU STATUT D'ETUDIANT DE CONDITION MODESTE

Personnes à charge	Revenus maximum pour bénéficiaire d'une allocation d'études	Revenus maximum pour bénéficiaire du statut d'étudiant de condition modeste
0	24.395,55 €	<b>28.448,55 €</b>
1	31.900,44 €	<b>35.953,44 €</b>
2	38.938,87 €	<b>42.991,87 €</b>
3	45.503,25 €	<b>49.556,25 €</b>
4	51.601,18 €	<b>55.654,18 €</b>
5	57.699,11 €	<b>61.752,11 €</b>
Par personne supplémentaire	+ 6.097,93 €	<b>+ 6.097,93 €</b>

La réduction des frais d'inscription doit être approuvée par le vérificateur en mai/juin 2022 ; en attendant, vous devrez payer la totalité.

Si votre demande est acceptée, le tarif condition modeste sera appliqué et vous serez remboursé.e d'une partie de ce que vous avez payé.

**Votre demande doit, de préférence, parvenir au Service Social pour le 15 mai 2023 via le formulaire ci-dessous.**

**Formulaire de demande de réduction des frais d'inscription  
pour étudiant de « condition modeste » - année académique 2022-2023**

**A transmettre à l'assistante sociale de votre Département,  
de préférence avant le 15 mai 2023**

NOM et PRENOM (en majuscules) : .....

Département : .....

BLOC 1    BLOC 2    BLOC 3    MASTER 1    MASTER 2

Section : .....

Nationalité : .....

Date de naissance : .....

Adresse du domicile légal :  
.....  
.....

Nombre de personnes composant la famille : .....

Numéro de Registre National de l'étudiant.e (inscrit au dos de la carte d'identité) : .....

Nombre d'enfants (excepté le demandeur) actuellement en études supérieures : .....

Numéro(s) de Registre National du (des) frère(s) ou de la (des) sœur(s) aux études supérieures : .....

Avez-vous introduit une demande de bourse d'études : .....

Si non, pourquoi ? : .....

---

Je déclare sur l'honneur que ces renseignements sont corrects et complets.

Date :

Signature de l'étudiant :

---

**Documents à joindre impérativement à votre demande :**

- ⇒ Composition de ménage récente (2 mois maximum).
- ⇒ Si les revenus sont déclarés en Belgique : copie complète de l'Avertissement Extrait de Rôle relatif à l'exercice fiscal 2020- revenus de l'année 2021, de votre représentant légal (père, mère, tuteur, ...) ou le vôtre si vous disposez de vos propres revenus.
- ⇒ Si les revenus sont déclarés dans un autre pays de l'UE : attestation mentionnant les revenus de l'année civile 2021, délivrée par le Ministère des Finances où travaille le représentant légal.
- ⇒ Attestation d'inscription en études supérieures ou universitaires des autres enfants de la famille.